

Dans le cadre de nos travaux de réflexion au sein de la CNAPES (Commission Nationale d'Animation Pédagogique du second degré) nous vous proposons ci-dessous une interprétation des nouveaux textes sur le « savoir-nager » ainsi que des outils qui vous permettront de les mettre en œuvre.

Page 1 : Texte et lecture commentée(en italique).

Page 2 : Connaissances et attitudes à mettre en œuvre pendant le cycle natation.

Page 3 : Proposition de fiche de l'évaluation du savoir-nager.

Page 4 : Fiche d'Attestation du savoir-nager (en complément sous word l'Attestation personnalisable).

## **ATTENTION : MODALITE APPLICABLE A LA RENTREE 2015**

Extraits du texte de référence (BO n° 30 du 23 juillet 2015)

"L'attestation scolaire « savoir-nager », délivrée par le directeur de l'école ou par le principal du collège, est incluse dans le livret scolaire de l'élève ; un exemplaire, imprimé selon le modèle fixé par l'annexe 2 du présent arrêté, lui est remis." "La maîtrise du savoir-nager est attestée par les personnels qui ont encadré la formation et la passation des tests correspondants :

- à l'école primaire, un professeur des écoles en collaboration avec un professionnel qualifié et agréé par le directeur académique des services de l'éducation nationale ;
- au collège, un professeur d'éducation physique et sportive." "Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique.

Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement."

"Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième (qui constitueront le cycle de consolidation à compter de la rentrée 2016). Le cas échéant, l'attestation scolaire « savoir-nager » pourra être délivrée ultérieurement."

"Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des activités sportives mentionnées aux articles du code du sport:

A. 322-42 (Activités en eau-vive, à propulsion pagaies) et

A. 322-64 (établissements d'activités physiques ou sportives qui dispensent un enseignement de la voile sur tous types d'embarcations de plaisance) ».

Commentaire de la CNAPES.

*Attention, à la lecture de ce paragraphe, il semblerait que l'attestation du savoir-nager ne soit pas valable en dehors du champ de l'EPS. Il convient de s'interroger sur sa validité en AS et dans le cadre d'une sortie ou d'un séjour scolaire.*

*Cette attestation ne saurait se substituer aux différents tests fédéraux comme par exemple le test « anti-panique » ou le test « sauv'nage ».*

Les connaissances et attitudes doivent être abordées pendant tout le cycle natation. L'enseignant devant s'assurer que tous les élèves ont eu l'information.  
Au-delà des connaissances déclaratives, il nous semble intéressant de mettre en situation les élèves.

Items  
à  
valider  
↓

1	- Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème	   <p>Prévention      Surveillance      Intervention</p>	Je sais repérer la personne à prévenir en cas de problème de sécurité... <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ sur le plan d'eau</li> <li>➤ à la piscine</li> <li>➤ à la plage</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Penser lors de la transmission des informations à ouvrir vers les activités extérieures à la piscine. Penser à mettre en scène une situation d'alerte (jeux de rôles, simuler un malaise...).</i></p>				

2	- Connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé	   	Je prends ma douche Je passe par les pédiluves Je ne cours pas autour du bassin Je ne saute pas Je ne bouscule pas...	<input type="checkbox"/>
<p><i>A rappeler à chaque début de leçon. Possibilité de faire intervenir le MNS pour expliciter le règlement intérieur.</i></p>				

3	- Savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée	  	Je sais m'adapter à différentes situations aquatiques <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ je tombe du kayak</li> <li>➤ je passe sous le bateau qui a dessalé...</li> <li>➤ Je me mets sur le dos après être tombé du rafting</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Expliquer le lien entre les situations du savoir-nager et la réalité aquatique.</i></p>				

Remarques concernant la fiche d'évaluation du savoir-nager.

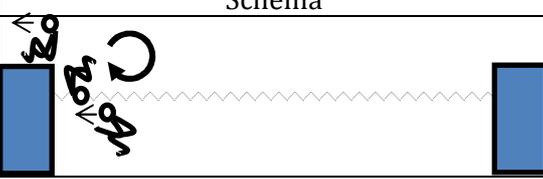
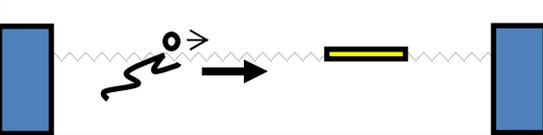
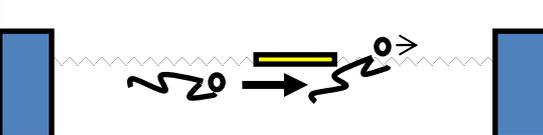
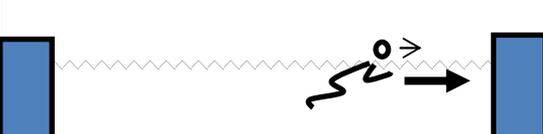
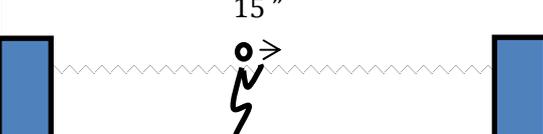
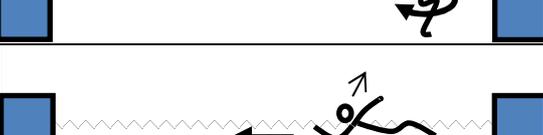
Sur la première situation du savoir-nager il s'agit d'une entrée dans l'eau en chute arrière. Il n'est pas précisé qu'il y ait une rotation arrière complète, celle-ci peut se produire assez logiquement. L'important, c'est la perte de repère liée à la chute arrière. L'arrivée sur les fesses ou le dos semble donc le minimum exigible pour valider cette étape.

Pour l'acquisition du savoir-nager il n'y a pas de temps maximum, le test doit être réalisé en « continuité ». Par ailleurs les 10 items doivent être validés pour obtenir l'attestation.



Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes

NOM : ..... PRENOM : ..... DATE : ..... / ..... / 201...

Action à réaliser		Schéma	Oui*	Non*
1	- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière			
2	- se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle			
3	- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre			
4	- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres			
5	- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres			
6	- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale			
7	- se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres			
8	- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres			
9	- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète			
10	- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ			

\*cocher la bonne case

Recto

Académie de

Cachet de l'établissement  
Et signature du directeur de l'école ou du  
chef d'établissement

Photo

## Attestation scolaire « savoir-nager »

NOM: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_\_

École / collège: \_\_\_\_\_



Logo  
établissement



Verso

## Attestation scolaire « savoir-nager »

Le professeur des écoles et le \_\_\_\_\_, ou le professeur d'éducation physique et sportive <sup>(1)</sup>,  
certifie que l'élève \_\_\_\_\_ maîtrise le savoir-nager défini par l'arrêté du 8 juillet 2015  
(parcours de capacités, connaissances et attitudes).

le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_\_

Noms et signatures du Professionnel agréé (et titre)

Professeur

(1) compléter ou rayer la mention inutile



Logo  
établissement